



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2023 743

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COMMUNICATION**

**PUBLICITE PAR VOIE RADIO DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DE MARCHES NEGOCIES SANS  
PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant qu'il s'avère nécessaire de faire la promotion par voie de radio des évènements, opérations et manifestations organisés par la Communauté d'Agglomération,

Considérant que les Radios Banquise FM, RDL et Horizon Lens-Béthune sont les radios les mieux adaptées à la diffusion territoriales de l'information,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code la commande publique, il y a lieu d'attribuer les marchés pour 2 campagnes de diffusion de spots publicitaires relatifs au Salon du Réemploi et de la Réparation et au Salon « Bien Vieillir » avec l'association et les sociétés suivantes :

- Banquise FM ayant son siège à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès, pour un montant de 400 € HT pour les deux campagnes
- RDL, gérée par le groupe «Force 1 – Publicité Espace Communication», ayant son siège à Béthune (62400), 21 rue Edouard Herriot, pour un montant de 603,43 € HT pour une campagne
- Horizon Lens-Béthune gérée par le groupe «Force 1 – Publicité Espace Communication», ayant son siège à Béthune (62400), 21 rue Edouard Herriot pour un montant de 2 959,30 € HT, pour deux campagnes

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer les marchés ayant pour objet la publicité par voie de radio des manifestations relatives au Salon du Réemploi et de la Réparation et au Salon « Bien Vieillir » organisés par la Communauté d'Agglomération et de les signer avec l'association et les sociétés suivantes :

- Banquise FM ayant son siège à Isbergues (62330), 67 bis rue Jean Jaurès, pour un montant de 400 € HT pour deux campagnes,
- RDL, gérée par le groupe «Force 1 – Publicité Espace Communication», ayant son siège à Béthune (62400), 21 rue Edouard Herriot, pour un montant de 603,43 € HT pour une campagne,

- Horizon Lens-Béthune gérée par le groupe «Force 1 – Publicité Espace Communication», ayant son siège à Béthune (62400), 21 rue Edouard Herriot, pour un montant de 2 959,30 € HT pour deux campagnes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **22 NOV. 2023**

Le Président,



**GACQUERRE Olivier**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **23 NOV. 2023**

-Et de la publication le **23 NOV. 2023**

Le Président,



**GACQUERRE Olivier**